

Le 26 juillet 2017

Autorité des marchés financiers du Québec
Alberta Securities Commission
British Columbia Securities Commission

Madame,
Monsieur,

S'il vous plaît, veuillez noter que les « États financiers aux 31 août 2016 et 2015 », déposés sur SEDAR le 2 février 2017, ont été déposés à nouveau. Ce dépôt est requis à la suite de certaines corrections qui ont été apportées au document, lesquelles sont décrites ci-dessous.

1. Dans le « Rapport de l'auditeur indépendant », à la section « Observations », un paragraphe a été ajouté :

« Le 2 décembre 2016, nous avons soumis aux actionnaires un rapport de l'auditeur indépendant sans réserve concernant les états financiers de Investissements TSPL inc. pour les exercices terminés les 31 août 2016 et 2015. Subséquemment, nous avons été informés de modifications significatives qui ont été inscrites aux présents états financiers modifiés. En raison de l'importance de ces modifications, l'opinion émise dans le rapport de l'auditeur indépendant daté du 2 décembre 2016 est retirée. »
2. Dans les « États modifiés du résultat net et résultat global », une charge de 46 800 \$ a été ajoutée à titre de radiation de taxes à la consommation pour l'exercice 2016. De ce fait, le total des charges de 207 529 \$ est dorénavant de 254 329 \$, la perte nette et résultat global de (207 529) \$ a été modifiée pour (254 329) \$ et la perte nette de base et diluée par action de (0,014) \$ a été modifiée pour (0,017) \$.
3. Dans les « États modifiés des variations des capitaux propres », la perte nette de l'exercice 2016 de (207 529) \$ a été modifiée pour (254 329) \$ et le solde du déficit au 31 août 2016 de (11 412 144) \$ a été modifié pour (11 458 944) \$. Le total des capitaux propres a été ajusté en conséquence.
4. Dans la colonne 2016 des « États modifiés de la situation financière », le montant des taxes à la consommation à recevoir de 70 330 \$ a été remplacé par 23 530 \$, le total de l'actif de 88 692 \$ a été remplacé par 41 892 \$, le déficit de (11 412 144) \$ a été remplacé par (11 458 944) \$, le total des capitaux propres négatifs de (481 010) \$ a été remplacé par (527 810) \$ et le total des passifs et des capitaux propres de 88 692 \$ a été remplacé par 41 892 \$.
5. Dans les « États modifiés des flux de trésorerie », la perte nette et résultat global de 2016 de (207 529) \$ a été remplacée par (254 329) \$ et la variation nette des éléments hors caisse liés aux activités opérationnelles de 67 310 \$ a été remplacée par 114 110 \$.

6. Dans la Note complémentaire 2 « Base d'établissement », dans la section « Hypothèse de la continuité de l'exploitation », au troisième paragraphe, nous devrions lire (corrections soulignées) :

« La Société a subi une perte nette de 254 329 \$ au cours de l'exercice terminé le 31 août 2016 (2015 - 138 955 \$), a accumulé un déficit important au 31 août 2016 et a généré des flux de trésorerie négatifs liés aux activités opérationnelles. Par conséquent, la capacité de la Société à poursuivre son exploitation est incertaine. La Société a des besoins en capitaux, notamment pour le paiement de ses dettes d'exploitation et des effets à payer. La Société recherche du financement additionnel, et la capacité de la Société à poursuivre son exploitation dépend de cette initiative en temps opportun et à des conditions satisfaisantes. »

7. Dans la colonne 2016 de la note complémentaire 5 « Impôts sur le bénéfice », le montant des actifs d'impôts différés de 997 715 \$ a été remplacé par 1 010 305 \$ et la provision pour moins-value de (1 013 119) \$ a été remplacée par (1 025 709) \$. La perte avant impôts sur le bénéfice de (207 529) \$ a été remplacée par (254 329) \$, l'impôt aux taux d'imposition fédéral et provincial combinés de (55 825) \$ a été remplacé par (68 415) \$ et la provision pour moins-value de 55 825 \$ a été remplacée par 68 415 \$.

8. Dans la note complémentaire 5 « Impôts sur le bénéfice », à la section « Pertes autres qu'en capital », nous devrions lire (corrections soulignées) :

« Au 31 août 2016, les pertes autres que les pertes en capital susceptibles de réduire les impôts des exercices à venir sont de 3 762 100 \$ au fédéral et de 3 746 400 \$ au provincial. La Société pourrait se prévaloir de l'avantage fiscal découlant du report de ces pertes jusqu'en 2036. »

Les pertes autres qu'en capital à reporter pour l'année 2036 sont dorénavant de 264 500 \$ au lieu de 217 700 \$.

9. Dans la note complémentaire 12 « Renseignements complémentaires à l'état des flux de trésorerie », la variation des taxes à la consommation à recevoir pour l'exercice 2016 de (17 035) \$ a été remplacée par (29 765) \$. Le total a été ajusté en conséquence.

10. À la note complémentaire 16, nous devrions lire (corrections soulignées) :

« La Société a conclu des conventions de prêts totalisant 147 500 \$ après la fin de l'exercice. En vertu de ces conventions, la Société s'engage à rembourser les sommes encaissées au plus tard six mois à compter de la signature de l'entente. Ces emprunts portent intérêt au taux de 12 % et tout intérêt impayé à son échéance portera également intérêt au même taux. »

En plus de ce qui précède, d'autres modifications mineures ont été apportées aux états financiers.

(signé) Jean St-Hilaire

Jean St-Hilaire, président
Investissements TSPL inc.